



Union des Comores

Union des Comores
Le 19-05-2019 relatif à la composition du Gouvernement
de l'Etat de l'Union des Comores ;

Union des Comores
Le 19-05-2019 relatif à la composition du Gouvernement
de l'Etat de l'Union des Comores ;

APPENDICE

SECTION

SECTION

Union des Comores

Union des Comores

Union des Comores

Union des Comores

Union des Comores

Union des Comores

Union des Comores

Union des Comores

des marchandises contre...

chandi... faisant l'objet d'un coura... internationale et

t subordonnée au préavis préalable à l'échantillon

La décision de destruction e

de l'ordonnance du juge d'instance comp

expiration du délai de dépôt de quatre mois sous réserve
d'une autorisation du Président du Tribunal de Première Instance.

- les marchandises en dépôt qui sont sans valeur ne peuvent avant l'expiration du
délai de quatre mois, être dématérialisées par les autorités de douane et les douaniers

Les services dans le délai de quatre mois sont con

SECTION IV. — VENTE OU DESTRUCTION DES MARCHANDISES SAISIES,
ABANDONNÉES, OU OUBLIÉES.

En cas de saisie, conformément aux dispositions de l'article 937

Paragraphe 3 - Destruction des marchandises avariées en entrepôt :

Article 8 :

Conformément aux dispositions des articles 211 et 215 du Code des Douanes, le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

Le Directeur Général des Douanes peut autoriser, à défaut de réexportation, la destruction des marchandises importées qui se sont avariées en entrepôt (public ou privé).

SECTION 1. ACTION. 2. FRANCHISE. 3. REMBOURSEMENT OU REMISE DES AVANCES

la nature

si elle ou

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

... de la nature de la franchise, le remboursement ou la remise des avances...

16.01



16.02